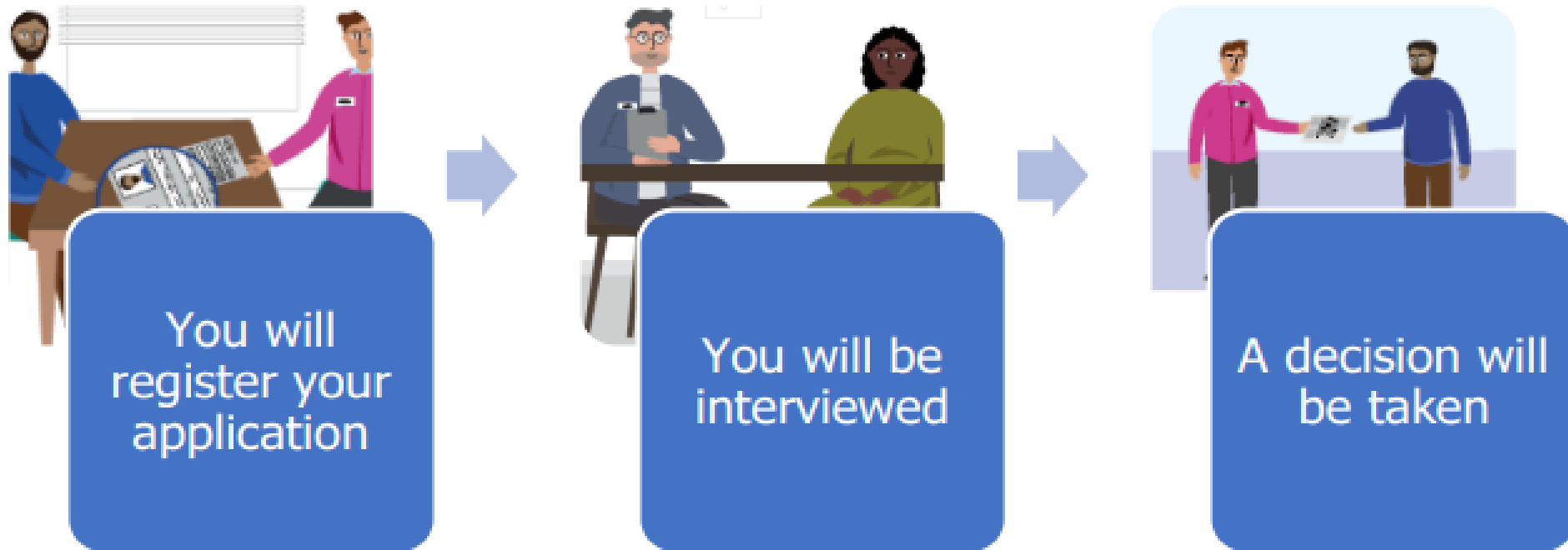




- Toute demande d'asile vous donne un **droit de séjour** en Bulgarie jusqu'à ce qu'une décision définitive soit prise.
- **Ne payez** personne pour votre demande d'asile.

## Which are the steps of the asylum procedure?



# Que se passera-t-il lors de l'enregistrement?



Your fingerprints will be taken.



You will be photographed.



An officer will ask about your personal details.



You must submit any identity documents that you have.



You may see a doctor.

## Que se passera-t-il lors de l'enregistrement?



Vos **empreintes digitales** seront relevées.



Une **photo de vous** sera prise.

## Que se passera-t-il lors de l'enregistrement?



Vous devez fournir tous les **documents d'identité** dont vous disposez.



Nous vous **demandons** votre nom, votre pays, votre date de naissance et d'autres informations

Un interprète sera disponible, **si nécessaire**.



Informez les autorités si vous **ne comprenez pas** l'interprète.



Vous devez, et il est dans votre intérêt, de **coopérer** avec les autorités et de dire la vérité.



Si vous **refusez** de respecter ces procédures, cela peut avoir une incidence négative sur votre demande.



Le demandeur d'asile doit communiquer des informations **exactes** et **véridiques** aux autorités.



Si vous ne disposez pas de documents permettant d'établir votre identité, votre nationalité, ainsi que les modalités de votre voyage et de votre entrée en République de Bulgarie, vous devez **faire une déclaration** à cet effet.



Après votre enregistrement, vous ne **pouvez plus modifier** vos données, sauf si vous disposez de documents **officiels**.



Le fait de fournir de **fausses informations** ou de **faux documents** lors de l'enregistrement peut entraîner des poursuites pénales en vertu du droit national.



Soyez assuré que toutes les **informations** et tous les **documents** fournis au cours des procédures d'enregistrement et d'entretien seront traités de manière **strictement confidentielle**.



**Aucune information** ni **aucun** document ne sera **communiqué** aux autorités de votre pays, à d'autres demandeurs ou à des tiers susceptibles de compromettre votre sécurité. Ils seront **uniquement** partagés avec les autorités européennes compétentes **chargées de votre demande d'asile**.



## Procédure de Dublin

- Même si vous avez demandé l'asile en Bulgarie, votre demande **pourrait être examinée par un autre pays.**
- Le **pays responsable** de l'examen de votre demande est déterminé en appliquant les règles d'un acte européen appelé **règlement de Dublin.**
- Cet acte est en vigueur dans 31 pays, appelés «pays de Dublin».

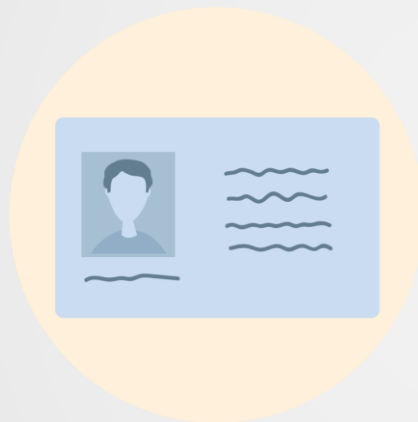




Vous pouvez être soumis à la **procédure de Dublin** si l'une des situations suivantes s'applique à votre cas:



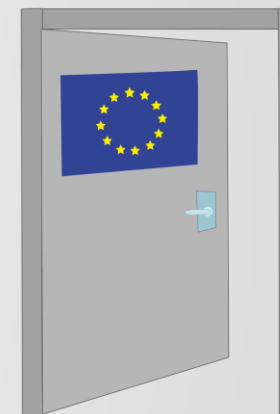
**Un membre de votre famille** a obtenu l'asile ou est demandeur d'asile dans un autre **pays de Dublin**.



Vous avez déjà obtenu un **visa ou un titre de séjour** émis par un autre **pays de Dublin**.



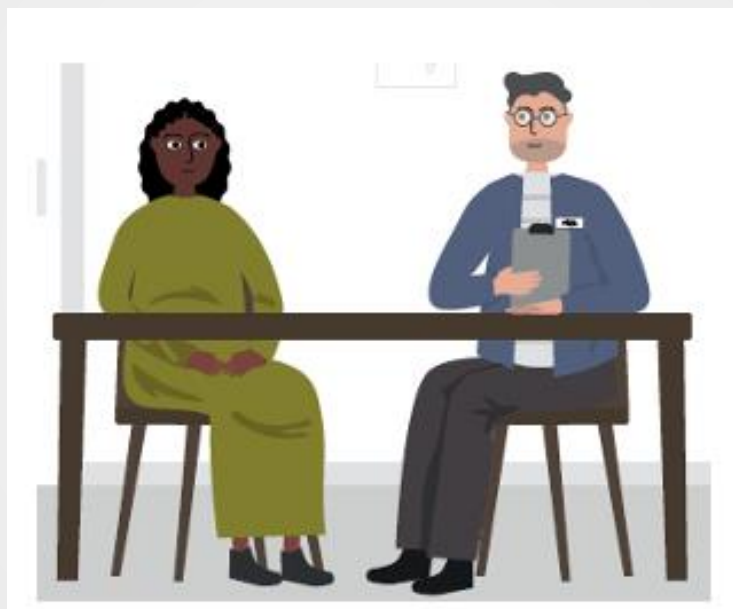
Vos **empreintes digitales** ont été relevées dans un autre **pays de Dublin**.



Vous **êtes entré** dans un autre **pays de Dublin** ou **avez transité** par celui-ci.



Lors de l'**entretien individuel**, il vous sera demandé d'exposer en détail les **raisons** pour lesquelles vous sollicitez une **protection internationale**.



Si vous disposez de **pièces justificatives** ou d'**éléments de preuve**, veuillez nous les communiquer.



Lors de votre entretien individuel, **un interprète** sera présent afin d'assurer l'interprétation dans une langue que vous comprenez.



Vous avez le droit de demander que votre entretien soit mené par **un interlocuteur** du sexe de votre choix.

Veillez nous en informer **avant l'entretien** si vous souhaitez formuler une telle demande, qui sera respectée **dans la mesure du possible**.



Une personne qui vous fournit une assistance juridique (**avocat ou représentant légal**) peut être présente si vous en avez besoin.

Vous avez le droit de consulter un avocat ou un représentant légal à **tout moment** de la procédure d'asile.



Un avocat ou un représentant légal **peut vous aider** à remplir votre demande, à suivre la procédure d'asile, à communiquer avec les autorités, etc.

Un avocat ou un représentant légal **est indépendant** des autorités.

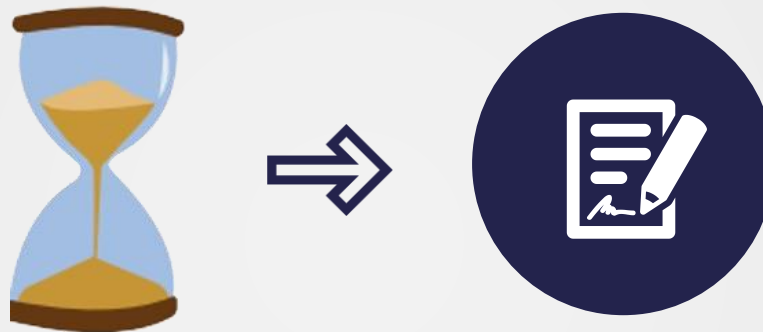


Si vous ne vous présentez pas à votre entretien individuel **sans fournir de raisons objectives** dans un délai de 30 jours, l'Agence nationale pour les réfugiés rendra une décision visant à **clôre** votre dossier.



Dans certaines circonstances, vous pouvez demander une **réouverture de votre dossier** dans un délai de neuf mois.

Une décision relative à votre demande peut prendre **plusieurs mois.**

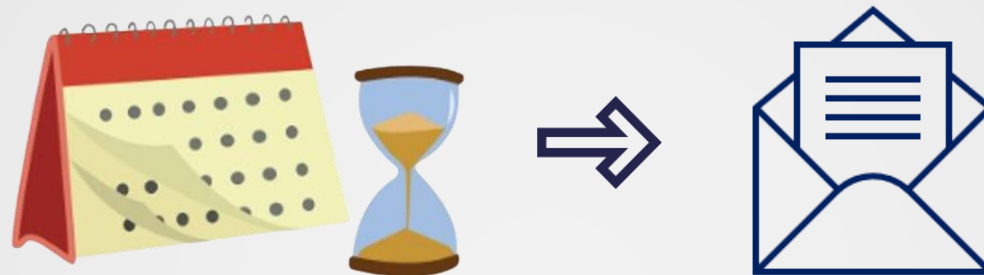


La décision sera communiquée par écrit, de l'une des manières suivantes:

- **à vous en personne**, le contenu vous étant lu dans une langue que vous comprenez, ou
- à votre **avocat ou représentant légal**, si vous en avez un.



## Que se passe-t-il si nous **ne parvenons pas** à vous joindre?



Si vous recevez une **lettre par courrier recommandé** et que vous ne vous présentez pas à l'Agence nationale pour les réfugiés dans les 7 jours suivant sa réception, la décision relative à votre demande d'asile sera considérée comme **notifiée**, même si vous ne l'avez pas lue.

Si la lettre est renvoyée à l'Agence nationale pour les réfugiés parce qu'elle **n'a pas pu** être remise au destinataire, la décision sera tout de même considérée comme **notifiée**.



Si la décision est **positive**, vous bénéficiez d'une **protection internationale**.



Si le **statut de réfugié** vous est accordé, vous pouvez obtenir un **titre de séjour** ainsi que des documents de voyage.

Le **statut de réfugié** est reconnu si une personne – dans son pays d'origine – risque des persécutions en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de ses opinions politiques ou de son appartenance à un certain groupe et que l'État **ne** la protégerait **pas**.



Si la décision est **positive**, vous bénéficiez d'une **protection internationale**.



Si vous obtenez le **statut humanitaire**, vous pouvez obtenir un **titre de séjour**.

Le **statut humanitaire** est accordé si une personne court un risque grave en raison d'un conflit dans son pays d'origine ou est exposée à une autre forme d'atteinte grave et que l'État ne la protégerait pas.



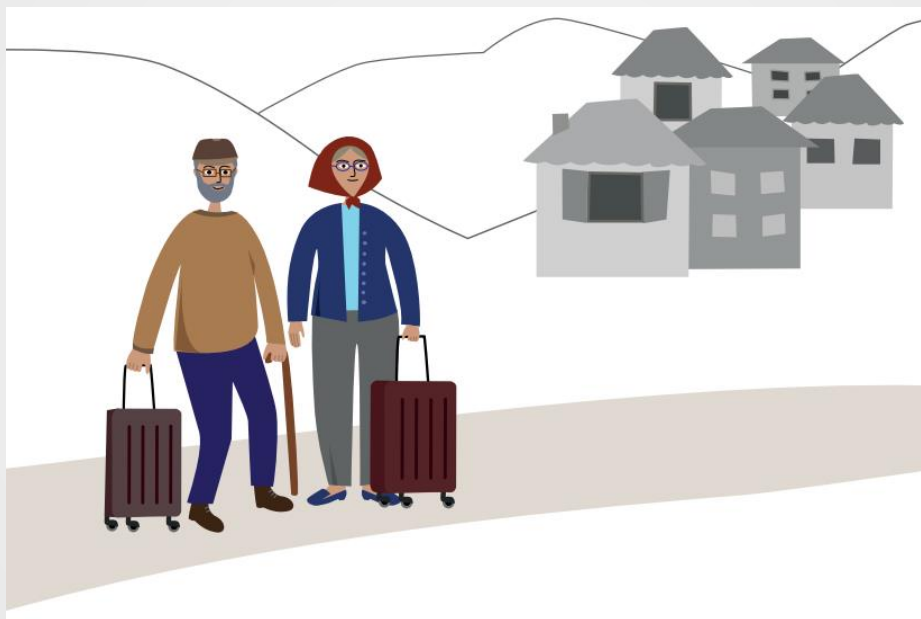
Que faire si vous n'êtes pas d'accord avec la décision?



Si vous **n'êtes pas d'accord** avec la décision, vous disposez d'un délai de **7 ou 14 jours** – selon la procédure – pour former un recours contre la décision devant la juridiction compétente.



À tout moment au cours de la procédure d'asile, vous avez le droit de **retirer votre demande** et, éventuellement, de bénéficier d'une assistance pour le **retour volontaire** dans votre pays d'origine.



Dans ce cas, la procédure **sera interrompue** et vous **n'aurez plus le droit de rester** sur le territoire du pays en tant que demandeur d'asile.